

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois 14 ; ;
; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-EULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE EULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 22 DÉCEMBRE 1868.

Bulletin politique.

Un décret impérial en date du 19 décembre et contre-signé par M. de Forcade, convoque les conseils généraux en session extraordinaire à l'effet de délibérer sur les questions relatives aux chemins vicinaux, ainsi que sur les autres affaires urgentes que les préfets croiront devoir leur soumettre.

D'après cette formule, la réunion de l'assemblée départementale n'embrasse pas seulement les questions si importantes, les intérêts si divers qui se rattachent au rapide achèvement des voies de communication; elle s'applique également aux autres objets soumis à leur décision pendant les sessions ordinaires.

La feuille officielle publie aussi un rapport adressé par le maréchal Niel à l'Empereur sur l'organisation communale en Algérie. Ce rapport est suivi d'un décret conforme qui étend à notre grande colonie d'Afrique les bénéfices de la loi du 24 juillet 1867, laquelle a conféré aux Conseils municipaux de la métropole, le droit de statuer directement sur des matières qui étaient réservées à la décision des maires ou qui appelaient l'intervention des préfets.

Les journaux de Madrid publient une proclamation adressée par un militaire espagnol à ses compagnons d'armes et qui se termine par ces mots : VIVENT NOS LIBERTÉS ! VIVE L'UNITÉ CATHOLIQUE ! VIVE DON CARLOS VII !

On ne signale aucune complication nouvelle du conflit turco-hellénique. Des dépêches de Constantinople donnent à espérer que l'on arrivera à une transaction de nature à satisfaire les deux parties. Il est inexact que le cabinet de Saint-Pétersbourg ait cessé de s'associer aux démarches conciliantes des grandes puissances européennes.

J. REBOUX.

M. Pinard.

La révolution de palais qui a renversé M. Pinard a plus fait pour sa réputation et pour son avenir que dix ans de faveur non interrompue. L'opinion publique qui, hier encore, reprochait à l'ex-ministre ses fautes et ses erreurs, n'a plus aujourd'hui pour lui qu'estime et respect. Jamais, depuis Châteaubriand, ministre n'avait reçu sa disgrâce avec une plus noble fierté. « En quittant le ministère, dit le *Constitutionnel*, M. Pinard a décliné l'honneur d'un siège au Sénat. Il a pensé qu'en prenant au barreau et peut-être à la Chambre, la situation que comporte son grand talent de parole, il servirait plus utilement la cause à laquelle il a dévoué sa vie.

» Au barreau, M. Pinard retrouvera, avec le souvenir de ses succès judiciaires, le respect de la magistrature et l'estime même de ses opposants. »

Un autre journal nous fournit ces détails qui feront encore mieux ressortir le complet désintéressement de M. Pinard : « M. Pinard quitte le ministère sans avoir voulu demander pour les membres de sa famille les compensations qu'on se prodigne d'ordinaire à soi-même en quittant le pouvoir. Son beau-frère M. Millard a refusé au 13 août dernier, la rosette d'officier de la Légion d'honneur et s'en va sans rien ajouter au ruban qu'il porte depuis dix ans. Son frère, Joseph Pinard, chef du secrétariat particulier, n'est même pas décoré et ne veut solliciter aucun dédommagement. Toute la famille du ministre a loué, hier, un appartement garni en attendant une installation définitive. »

L'article consacré par le *Constitutionnel* à M. Pinard, commence par ces quelques appréciations :

« La retraite de M. Pinard est diversement interprétée par les différents organes de l'opinion publique. Les uns y voient une satisfaction donnée aux idées libérales, d'autres, au contraire, une tendance à la réaction. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître la droiture des intentions et la haute honorabilité du caractère de M. Pinard.

» La réalité est que M. Pinard est à la fois autoritaire et libéral, et son programme se résumait admirablement dans ce mot que l'on attribuit récemment à l'Empereur : « Il faut maintenir l'ordre et laisser faire la liberté. »

Nous sommes heureux de transcrire cette appréciation du *Constitutionnel*. Les principes qu'il attribue à M. Pinard ont toujours été les nôtres et nous saisissons l'occasion de les affirmer. Nous répondrons ainsi aux accusations d'opposition systématique que l'on nous a parfois lançées. L'opposition systématique à un gouvernement, quel qu'il soit, est toujours l'acte d'un mauvais citoyen. Et si parfois nous avons blâmé les actes du pouvoir, si nous les avons même combattus avec énergie lorsqu'ils atteignaient directement les intérêts de notre cité, on reconnaîtra que nous avons su rendre aussi aux hommes et aux choses de l'Empire la justice qui leur était due.

Les idées que nous défendons dans notre modeste sphère sont les idées d'ordre et de liberté, fondement de toute la science sociale. La notion de la liberté permet à l'initiative individuelle de se déployer dans ses limites naturelles et légitimes. La notion d'ordre empêche la liberté individuelle de prévaloir et sur la liberté d'autrui et sur les principes de la morale et de la religion.

Maintenir le grand principe d'ordre et de liberté entre les deux principes extrêmes et également détestables, combattre pour l'ordre contre la révolution, pour la liberté contre toutes les tentatives du despotisme, voilà la tâche que nous nous sommes imposée et qui doit être celle de tous les hommes à la fois amis de la modération et soucieux de leur indépendance.

J. REBOUX.

La liberté de l'enseignement supérieur et son adversaire.

Un bruit circulait depuis quelque temps. On racontait qu'il y a en France des esprits amoureux de la liberté, soucieux de la dignité de l'enseignement.

On racontait qu'ils supportent avec pei-

ne le monopole universitaire, qu'ils gémissent sur l'enseignement rationaliste, athée ou matérialiste de plusieurs chaires publiques.

On ajoutait que ces esprits généreux et convaincus cherchent les moyens de revendiquer la liberté contre le monopole et de restaurer dans leur dignité les hautes études.

Voilà ce que l'on racontait.

M. Hindré l'apprend; il s'étonne et s'émeut; il accourt pour combattre la liberté qui cause son épouvante et défendre l'Université qui possède son admiration.

L'Université aurait-elle une existence si compromise, qu'il suffirait de murmurer le nom de la liberté pour jeter le trouble dans les rangs de ses fidèles, d'attaquer son monopole pour la mettre elle-même en péril? Jamais nous ne l'eussions osé dire. M. Hindré manifeste de si vives appréhensions que nous serions prêts de le penser.

Le fougueux défenseur du privilège universitaire nous permettra de lui faire observer que sa tactique est peu adroite; ce qui est pis, il a entrepris cette malheureuse campagne au profit de la plus injuste des causes.

Le principal sinon l'unique argument qu'invoque M. Hindré à l'appui de sa thèse anti-libérale, c'est qu'il craint de voir les doctrines les plus diverses et les plus opposées s'épanouir au grand jour de la liberté.

M. Hindré aime l'unité dans l'enseignement. Amour louable! Toutefois il est une question que nous voulons lui poser: Comment peut-il concilier ce vif amour d'un enseignement unique avec son amour non moins vif de l'Université actuelle?

Pas n'est besoin, ce me semble, de se perdre en conjectures sur l'avenir, de se livrer à de malveillantes suppositions sur les conséquences qu'entraînerait l'avènement de la liberté, pour se trouver en présence des doctrines les plus contradictoires: il suffit de considérer l'enseignement dispensé dans les chaires privilégiées.

Faut-il vous le rappeler? Faut-il vous l'apprendre? C'est sous le règne du monopole que s'épanouissent des doctrines diverses et opposées.

Parcourez les Facultés de Paris. Allez à la Sorbonne: aux cours de la Faculté de Théologie vous entendrez enseigner avec une rare élévation les vérités de la foi et la divinité du christianisme; sans quitter la Sorbonne, vous pouvez apprécier le talent avec lequel les professeurs rationalistes de la Faculté des Lettres font de vains efforts pour démontrer l'excellence exclusive de la raison et l'absurdité de la foi. Que si vous vous risquez à passer le boulevard et à pénétrer dans l'Ecole de Médecine, je crois qu'après avoir assisté à quelques cours matérialistes de MM. Séa et Vulpian, vous serez complètement édifié sur la diversité des opinions et la confusion des langues dans la Babel universitaire.

Et je ne puis m'empêcher de relever à ce propos une expression qui se rencontre, il y a quelques jours, sous la plume d'un spirituel journaliste essayant de dépeindre une situation politique; les contradictions de l'enseignement universitaire sont si flagrantes que je n'hésite pas à les caractériser d'un mot, en m'écriant : gâchis! gâchis sanctionné par un monopole, gâchis approuvé par Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, gâchis officiel et privilégié, tant que vous voudrez, mais enfin gâchis!

Je m'étonne que M. Hindré s'est précipité avisé de faire à la liberté un rapprochement qui s'adresse si directement au monopole. Pourrait-il nous expliquer comment il découvre le grain de poussière dans l'œil de son ennemi, oubliant le fétu de paille qui crève l'œil de sa cliette. Pourrait-il nous dire comment il se fait que des oppositions de doctrines, qui lui paraissent si répréhensibles ailleurs, deviennent légitimes et même dignes de son éloge à la Sorbonne ou à l'Ecole de Médecine?

Au reste, ce qui me touche à un plus haut degré, ce sont les attaques dirigées contre le principe même de la liberté. Il

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 23 DÉCEMBRE 1868.

— 2 —

LE TESTAMENT DE MA TANTE

Suite — Voir le Journal de Roubaix du 20 Décembre.

Mlle Séraphine Grisar, enfoncée dans un vaste fauteuil dont elle remplissait la profondeur, leva sur la pauvre Nicette un regard scrutateur qui la mit horriblement mal à l'aise.

— Ma tante, dit Agathe d'une voix singulièrement adoucie, j'ai rempli vos ordres: voici Mlle Brun.

— Ah! voici Mlle Brun! répéta l'homme aux lunettes d'or avec un petit hochement de tête demi-bienveillant, demi-moqueur.

Ma tante m'examinait toujours. Je devenais successivement rouge, écarlate, violette.

Enfin elle étendit vers moi une main toute ronde, si grasse, que les faussettes, dont elle était trouée, me parurent assez creuses pour y cacher un dé. Cette main m'attira par ma robe noire et me planta debout, devant la cheminée, en pleine lumière, ce qui faillit déterminer mon asphyxie.

— Est-elle rouge! mon Dieu! est-elle rouge! exclama enfin ma tante, en montrant dans un large rire une formidable rangée de dents plates et noircies.

Je fis cette réflexion involontaire, que la gaieté l'enlaidissait beaucoup.

— Eh bien, Nicette, réprit-elle, êtes-vous satisfaite de venir près de moi?

— Je vous remercie de vouloir bien m'accueillir, ma tante.

— Mais enfin, êtes-vous satisfaite?

— J'espère que je le serai.

— Vous l'espérez... allons, vous n'êtes pas une sottise. Regrettez-vous votre pension?

— Fort peu, ma tante.

— Ce qui veut dire cependant: un peu. Ici, vous n'étudiez plus.

— Ah! que ferai-je?

— Vous coudrez, vous travaillerez aux choses de la maison, vous aiderez votre cousine. Qu'avez-vous appris chez les demoiselles Legrand?

— L'histoire, la grammaire, la géographie, la littérature...

— Là... j'en suis sûre! interrompit ma tante en laissant tomber ses bras, et je parie qu'on vous a appris à faire des vers?

— Pour cela, non, m'écriai-je avec

énergie... mon père me l'avait bien défendu.

Le visage de Mlle Séraphine s'épanouit aussitôt.

— Eh bien! dit-elle, c'est la seule chose raisonnable qu'il ait faite en sa vie, votre père.

Elle vit bien à mon air effarouché que cette parole me blessait, et souriant.

— Vous comprendrez cela plus tard, ma fille... votre père n'était pas un homme comme les autres; mais enfin il est mort... et comme il ne vous laisse pas un sou vaillant, je recueille sa succession, c'est-à-dire son orphelin.

— Vous êtes destinée à cela, ma chère demoiselle, dit l'homme aux lunettes d'or en s'immisçant calmement dans la conversation.

— Vous dites, monsieur Gobin?... fit ma tante, en se penchant de son côté.

— Je dis que vous avez déjà ouvert votre maison à Mlle Agathe, une jeune nièce bien intéressante, certainement... et que voici votre famille d'adoption qui s'augmente... Vous êtes si charitable!

— Que voulez-vous, mon cher voisin, dit Mlle Séraphine avec componction, je suis ainsi faite que je ne peux pas laisser ces enfants dans la rue.

Sous les cils noirs d'Agathe un regard haineux glissa jusqu'à la tête chauve de M. Gobin, qui ne parut s'en émoouvoir en aucune manière.

— Agathe, vous installerez Nicette dans le cabinet vert, près de votre chambre.

— Oui, ma tante.

— Vous la mettez tout de suite au courant des habitudes de la maison.

— Oui, ma tante.

— Vous veillerez à ce que le bavolet

de son chapeau soit coupé pour dimanche.

— Oui, ma tante.

— Mais, comme elle est en deuil, la robe noire qu'elle porte suffira pour le moment.

— Oui, ma tante.

Il me parut, pendant ce dialogue-type, que la répétition volontaire de cet humble assentiment de ma cousine dépassait tout ce que j'avais vu de soumission absolue chez les demoiselles Legrand.

— Quel âge peut bien avoir cette fillette? interrogea M. Gobin.

— J'ai quatorze ans, monsieur, dis-je en me tournant de son côté.

Il était très-laid à voir de près, d'une de ces laideurs confites et maniérées qui sentent l'hypocrisie.

— Quatorze ans! répéta-t-il, avec un méchant petit sourire, hé!... hé!... ma chère demoiselle, vous prenez là une charge... délicate. Quatorze ans!... ça en aura dix-huit avant qu'on ne se soit retourné.

— Eh bien! qu'importe? fit ma tante avec un haussement d'épaules dédaigneux. A quatorze ans, comme à dix-huit, comme à vingt-cinq, Nicette sera obéissante et dévouée à sa tante, comme Agathe. N'est-ce pas, Agathe?

— Oui, ma tante, répondit invariablement ma cousine.

Il y eut un silence, Agathe crut le moment venu de m'emmener.

— Agathe, cria Mlle Joséphine en nous regardant sortir, il n'est pas nécessaire qu'elle travaille aujourd'hui, laissez-la libre.

La voix monotone d'Agathe répondit pour la dernière fois:

— Oui, ma tante.

Je respirai en quittant ce salon rouge, où je devais passer tant de longues heures.

En montant l'escalier, Agathe m'arrêta du geste et fixant sur moi ses prunelles observatrices:

— Ne trouvez-vous pas, Nicette, que ma tante est vraiment très-bonne?

Instinctivement, moi si franche, je retins le premier mot qui me vint aux lèvres, et je répondis suivant l'exemple que venait de m'être donné:

— Oui, ma cousine.

Le cabinet vert qui m'était destiné — ainsi nommé de la couleur de tenture, — était une petite pièce prenant jour sur la chambre d'Agathe, renfermant tout juste un étroit lit de fer, une chaise, une étagère et ma petite malle noire déjà installée sous la couchette.

Je pris immédiatement possession de mon gîte en y débarrassant mes souvenirs de pensionnaire. L'étagère était merveilleusement placée pour recevoir mes livres de piété; tout au fait, entre deux petits vases ébréchés, je posai triomphalement ma chère Sainte-Vierge dont le plâtre écaillé, les étoiles d'or rougies représentaient un certain lustre dans le clair obscur de ma cellule. Dans son appartement, qui n'était à vrai dire qu'une chambre, Agathe, assise devant une chiffonnière, découpait le fameux bavolet dont la suppression devait donner à mon vieux chapeau une allure tout à fait moderne. Je l'espérais du moins. Je fus quelque peu désappointée lorsque, l'opération terminée, je reconnus que la pauvre décapité n'en était guère moins disgracieux.

(Revue du Monde catholique) E. DE CLUSSY

(La suite au prochain numéro.)